



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE		
1.1	Identificateur de produit	EXPLOSION PARFUME – OCEAN WATER CODE PRODUIT INTERNE: 860005
	Code UFI	EC00-003E-H00Y-AP93
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Produit à usage domestique et professionnel. Parfumeur environnemental. Descripteurs d'utilisation: SU10 – PC28. Utilisations déconseillées: ne pas utiliser dans des zones autres que celles indiquées
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ECO AIR S.R.L.
	Adresse	Via Enrico Fermi 6 - 26837 Mulazzano (LO), Italie
	Numéro de téléphone	+39 02 98274122
	Fax	+39 02 98274122
	E-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité	info@ecoaironline.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	ECOAIR S.R.L. Tel: +39 02 98274122 (H 09,00 – 17,00) LISTE DES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE CENTRE DES POINTS EN ITALIE ROMA CAVp "Osp. Pediatrico Bambino Gesù". Tel: +39 06 68593726 FOGGIA Az. Osp. Univ. Foggia. Tel: +39 0881 732326 MILANO Ospedale Niguarda Ca' Granda. Tel : +39 02 66101029 NAPOLI Ospedale Riuniti Cardarelli. Tel : +39 081 7472870 ROMA Policlinico Agostino Gemelli. Tel : +39 06 3054343 ROMA Policlinico Umberto I. Tel : +39 06 490663 PAVIA CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica. Tel: +39 0382 24444 BERGAMO Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII. Tel.: +39 800 883300 FIRENZE Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica. Tel.: +39 055 7947819 VERONA Azienda Ospedaliera Integrata. Tel: 800011858

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

2	IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1	Classification de la substance /mélange (Règlement (CE) n. 1272/2008)	
	DÉFINITION	MÉLANGE
	CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE /MÉLANGE (RÈGLEMENT (CE) N. 1272/2008)	IRRITATION CUTANÉE, CAT. 2 IRRITATION OCULAIRE, CAT. 2 SENSIBILISATION CUTANÉE, CAT. 1 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE, CATÉGORIE 2
	DANGERS POUR L'HOMME	IRRITATION CUTANÉE, CAT. 2 IRRITATION OCULAIRE, CAT. 2 SENSIBILISATION CUTANÉE, CAT. 1
	DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	LES CRITÈRES DE CLASSIFICATION NE SONT PAS SATISFAITS
	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE, CATÉGORIE 2
Éléments d'étiquetage		
ATTENTION		
		
Codes des mentions de danger		
H315	Provoque une irritation cutanée	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
Codes des mentions de mise en garde		
PRÉVENTION		
2.2	P102	Tenir hors de portée des enfants
	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
RÉACTION		
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau	
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer	
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin	
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin	
RANGEMENT		

DISPOSITION		
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans des centres de collecte et de traitement agréés et dans le respect de la réglementation en vigueur	
















FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

	SUBSTANCES D'ÉTIQUETTES	3-MÉTHYL-3-MÉTHOXYBUTANE-1-OL PARFUM D'EAU DE MER (INCI: PARFUM)
	DISPOSITIONS SPÉCIALES	AUCUN
	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES BASÉES SUR L'ANNEXE XVII DES RÉGLAGES REACH ET ULTÉRIEURS	AUCUN
	Autres dangers	
	Le mélange répond aux critères de classification PBT selon le règlement (CE) No. 1907/2006, annexe XIII	NON APPLICABLE
	Le mélange répond aux critères de classification vPvB selon le règlement (CE) no. 1907/2006, tous. XIII	NON APPLICABLE
2.3	Effets aigus et chroniques sur les organes et les systèmes: symptômes cliniques sur les organes cibles et sur le système endocrinien	Aucun danger significatif ne peut être évalué selon la législation applicable. Pour l'identification exacte des organes soumis à l'action des substances / mélanges qui composent le produit, l'identification des symptômes et la connaissance correcte de la gravité des atteintes à la santé ou à l'environnement, il est nécessaire de se référer aux informations de chaque composant. Les informations relatives à l'identification exacte de l'action des composants du mélange ne sont pas disponibles ou ne sont pas significativement pertinentes par rapport au danger du produit
	Autres dangers non mentionnés dans la classification	EUH208. CONTIENT ACÉTYLCÉDRÈNE: PEUT PRODUIRE UNE RÉACTION ALLERGIQUE. BÉTA-PINÈNE: PEUT PRODUIRE UNE RÉACTION ALLERGIQUE. PENTAMÉTHYLHEPTÉNONE: PEUT PRODUIRE UNE RÉACTION ALLERGIQUE. ALPHA-TERPINÈNE: PEUT PRODUIRE UNE RÉACTION ALLERGIQUE. NÉROL: PEUT PRODUIRE UNE RÉACTION ALLERGIQUE. ALPHA-PINÈNE: PEUT PRODUIRE UNE RÉACTION ALLERGIQUE. EUCALYPTOL: PEUT PRODUIRE UNE RÉACTION ALLERGIQUE. ISOHEXÉNYL CYCLOPENTÉNYL CARBALDÉHYDE: PEUT PRODUIRE UNE RÉACTION ALLERGIQUE










FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS					
3.1 Substances: non applicable					
3.2 Mélanges: applicable					
Nom chimique des substances dangereuses présentes	CAS N.	EC N.	Pictogramme	Classification, Codes des mentions de danger Le texte complet des indications H est présenté à la section 16	Conc [% en poids]
3-MÉTHYL-3-MÉTHOXYBUTANE-1-OLO REACH REG. N.: 01-2119976333-33-xxxx	56539-66-3	260-252-4	ATTENTION	Eye Irrit. 2_H319	50 ± 1
					
DIETHYL PHTALATE REACH REG. N.: 01-2119486682-27-xxxx	84-66-2	201-550-6	Aucun mot d'avertissement Pas de pictogramme GHS	Pas dangereux	27,5 ± 2,5
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL REACH REG. N.: 01-2119457274-37-xxxx	18479-58-8	242-362-4	ATTENTION	Skin Irrit. 2_H315 Eye Irrit. 2_H319	5,5 ± 0,7
					
ACETYL CEDRENE REACH REG. N.: 01-2119969651-28-xxxx	32388-55-9	251-020-3	ATTENTION	Skin Sens. 1_H317 Aquatic chronic 1_H410	2 ± 1
			 		
TRICYCLODECANE-4,8-DIMETHANOL REACH REG. N.: 01-2119615403-50-xxxx	26896-48-0	248-096-5	ATTENTION	Skin Irrit. 2_H315 Eye Irrit. 2_H319	1 ± 0,5
					
ACETYL HEXAMETHYL TETRALIN REACH REG. N.: 01-2119489989-04-xxxx	54464-57-2	915-730-3	ATTENTION	Skin Irrit. 2_H315 Skin Sens. 1_H317 Aquatic chronic 1_H410	1 ± 0,5
			 		
ISOAMYL ALLYL GLYCOLATE REACH REG. N.: 01-2120795456-39-xxxx	67634-00-8	266-803-5	ATTENTION	Skin Irrit. 2_H315 Acute Tox. 4 (oral)_H302	1 ± 0,5
					
BETA-PINENE REACH REG. N.: 01-2119519230-54-xxxx	127-91-3	204-872-5	DANGER	Flam liq. 3_H226 Asp. Tox. 1_H304 Skin Irrit. 2_H315 Skin Sens. 1_H317 Aquatic chronic 1_H410	0,19 ± 0,6
			   		
METHYLMETHYLPENTENYL CYCLOHEXENE-1-CARBALDEHYDE REACH REG. N.: 01-2120735080-68-xxxx	52474-60-9	915-712-5	ATTENTION	Aquatic acute 1_H400 Aquatic chronic 1_H410	0,19 ± 0,6
					
PENTAMETHYLHEPTENONE REACH REG. N.: 01-2119980043-42-xxxx	81786-73-4	939-627-8	ATTENTION	Skin Sens. 1_H317 Aquatic chronic 2_H411	0,19 ± 0,6
			 		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

ALPHA-TERPINENE REACH REG. N.: 01-2120766853-42-xxxx	99-86-5	202-795-1	ATTENTION				Flam liq. 3_H226 Acute Tox. 4 (oral)_H302 Skin Irrit. 2_H315 Skin Sens. 1_H317	0,19 ± 0,6
								
NEROL REACH REG. N.: 01-2119983244-33-xxxx	106-25-2	203-378-7	ATTENTION				Skin Irrit. 2_H315 Eye Irrit. 2_H319 Skin Sens. 1_H317	0,1 ± 0,05
								
ALPHA-PINENE REACH REG. N.: 01-2119519223-49-xxxx	80-56-8	201-291-9	DANGER				Flam liq. 3_H226 Acute Tox. 4 (oral)_H302 Asp. Tox. 1_H304 Skin Irrit. 2_H315 Skin Sens. 1_H317 Aquatic chronic 1_H410	0,1 ± 0,05
								
EUCALYPTOL REACH REG. N.: 01-2119967772-24-xxxx	470-82-6	207-431-5	ATTENTION				Flam liq. 3_H226 Skin Sens. 1_H317	0,1 ± 0,05
								

Il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires dans une mesure significative par rapport aux seuils de signification établis par le règlement 878/2020/UE, tableau 1.1 ou qui, dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé ou pour l'environnement, remplissent les critères PBT ou vPvB ou sont considérées comme des substances présentant un degré de préoccupation équivalent ou des substances auxquelles une limite d'exposition professionnelle a été attribuée et qui doivent donc être déclarées dans cette section. Il n'y a pas de nanocomposés


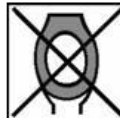
Les limites supérieures des plages de concentration indiquées sont exclues

Les limites d'exposition professionnelle, si elles sont connues, sont énumérées à la section 8

4	PREMIERS SECOURS	
	Description des premiers secours	
	Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau, également sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si le problème persiste, consultez un médecin
	Contact avec la peau	N'est pas applicable
4.1	Ingestion	Si des quantités importantes sont ingérées, consultez un médecin. Ne faites vomir que si votre médecin vous l'a indiqué. Ne rien administrer par la bouche si la personne est inconsciente et si elle n'est pas autorisée par le médecin
	Voies d'inhalation	N'est pas applicable
	Protection des sauveteurs	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée
	Autres informations	Enlevez immédiatement les vêtements contaminés
	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
	Inhalation	Symptômes: légère irritation Effets: narcose possible, fatigue, manque de concentration
	Contact avec les yeux	Symptômes: rougeur, larmoiement, gonflement des tissus Effets: Peut causer des lésions oculaires, généralement réversibles
4.2	Contact avec la peau	Symptômes: rougeur Effets: gonflement des tissus, irritation, effets allergiques, érythème
	Ingestion	Symptômes: nausées, douleurs abdominales, vomissements hémorragiques, diarrhée, étouffement, toux, insuffisance respiratoire Effets: ingéré en grande quantité, il provoque une irritation de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac
	Voies d'inhalation	Symptômes: irritation Effets: Il n'y a pas de dangers spécifiques à mentionner



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
	Traitez de façon symptomatique. En cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités, contacter immédiatement un centre antipoison. Aucun traitement spécifique n'est connu	
5	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1	Tout moyen d'extinction approprié	Le produit n'est pas classé comme inflammable mais contient des substances organiques volatiles et combustibles. En cas d'incendie, utiliser : mousse, poudres chimiques, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée. En cas d'incendie important, même un jet d'eau nébulisée
5.2	Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	L'utilisation d'un jet d'eau complet n'est pas recommandée. L'eau n'est pas efficace pour éteindre les incendies mais peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés aux flammes afin d'éviter les incendies et les explosions
5.3	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'implication dans un incendie, exposé à des températures élevées, il peut se décomposer et développer des substances dangereuses telles que les oxydes de carbone. Ne pas inhaler les gaz et fumées qui en résultent
5.4	Moyens de protection spécifiques	Porter en cas d'incendie, si nécessaire, un appareil de protection respiratoire à adduction d'air indépendant
5.5	Conseils aux pompiers	Refroidissez les récipients avec des jets d'eau pour empêcher la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Portez toujours un équipement de protection contre le feu complet. Recueillir les eaux d'extinction qui ne doivent pas être rejetées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus d'incendie conformément à la réglementation en vigueur. Utiliser des vêtements de lutte contre l'incendie tels qu'un appareil respiratoire à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), un ignifuge (EN469), des gants ignifuges (EN 659) et des bottes de pompiers (HO A29 ou A30).
6	MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL	
	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
6.1	Pour les non-secouristes	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher l'entrée de personnel étranger et non protégé. Ne touchez pas et ne marchez pas sur le produit renversé. Porter un équipement de protection individuelle approprié
	Pour les secouristes	Si la gestion des déversements nécessite l'utilisation de vêtements spéciaux, n'oubliez pas toutes les informations de la section 8 sur les matériaux appropriés et non adaptés.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Porter un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour les travailleurs impliqués dans le travail que pour les opérations d'urgence. Éviter la dispersion des matériaux déversés et le contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, terre ou air)
		 

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

7 MANIPULATION ET STOCKAGE		
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Petit déversement	Éviter la formation de poudres en pulvérisant le produit avec de l'eau s'il n'y a pas de contre-indications. Éviter de respirer les vapeurs / brouillards / gaz. Arrêtez l'évasion s'il n'y a pas de risque. Déplacez les conteneurs de la zone de dépôt. Diluer avec de l'eau et absorber si soluble dans l'eau. Sinon, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et jeter dans un récipient à déchets approprié. Éliminer avec une entreprise autorisée à éliminer les déchets.
	Grande déversement	Arrêtez l'évasion s'il n'y a pas de risque. Déplacez les conteneurs de la zone de dépôt / dispersion. Empêcher les déversements dans les égouts, les voies navigables, les fondations ou les zones délimitées. Recueillir le produit qui a fui avec des moyens mécaniques appropriés et le placer dans des récipients pour récupération ou élimination. Éliminer les résidus avec des jets d'eau s'il n'y a pas de contre-indications. Jeter le produit dans un récipient conformément à la réglementation locale. Éliminer avec une entreprise autorisée à éliminer les déchets.
6.4	Référence à d'autres sections	
	Numéros de téléphone d'urgence	Voir la section 1
	Dispositifs de protection individuel.	Voir la section 8
	Traitement des déchets	Voir la section 13
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards. N'utilisez pas de récipients vides avant qu'ils aient été nettoyés. Avant de transférer les opérations, assurez-vous qu'il n'y a pas de matières résiduelles incompatibles dans les contenants. Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'entrer dans les salles à manger. Au travail, ne mangez pas et ne buvez pas. Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés <div style="text-align: right;">   </div>
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Exigences pour les entrepôts et les navires: Tenir à l'écart des sources de chaleur. Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toutes les sources possibles d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques, surtout lors du versement. Conserver uniquement dans les contenants d'origine. Éviter de stocker avec des substances incompatibles Tenir à l'écart des acides, des bases fortes et des oxydants forts. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Matières incompatibles: voir § 10. Indication pour les locaux: Locaux suffisamment ventilés
7.3	Utilisations finales spécifiques	Produit à usage domestique et professionnel. Parfumeur environnemental

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

8	CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE	
	Paramètres de contrôle	
	Substance	Valeur
	Valeurs limites d'exposition DNEL	
	Valeurs limites d'exposition DNEL	
	3-METHYL-3-METHOXYBUTANE-1-OLO - CAS 56539-66-3 : aucune donnée disponible	
	PHTALATE DE DIÉTHYLE - CAS 84-66-2	
	Ouvrier industriel : 10,56 mg/m3 - Consommateur : 2,6 mg/m3 - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques	
	Ouvrier industriel : 15 mg/kg - Consommateur : 7,5 mg/kg - Exposition : Humain Dermique - Fréquence : Long terme, effets systémiques - Consommateur : 0,75 mg/kg - Exposition : Orale Humain - Fréquence : Long terme, effets systémiques	
	2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL - CAS 18479-58-8	
	Ouvrier industriel : 73,5 mg/m3 - Consommateur : 21,7 mg/m3 - Exposition : Humain Inhalation - Fréquence : Long terme, effets systémiques - Ouvrier industriel : 20,8 mg/kg - Consommateur : 12,5 mg/kg - Exposition : Humain Dermique - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Consommateur : 12,5 mg / kg - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme	
	CITRATE DE TRIÉTHYLE (E1505) - CAS 77-93-0	
	Ouvrier industriel : 73,5 mg/m3 - Consommateur : 28,8 mg/m3 - Exposition : Humain Inhalation - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Ouvrier industriel : 20,8 mg/kg - Consommateur : 12,5 mg/kg - Exposition : Humain Dermique - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Consommateur : 12,5 mg / kg - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme	
	ACÉTYL HEXAMÉTHYL TÉTRALINE - CAS 1506-02-1	
	Ouvrier industriel : 0,175 mg/m3 - Consommateur : 0,0435 mg/m3 - Exposition : Humain Inhalation - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Ouvrier industriel : 0,610 mg/kg - Consommateur : 0,305 mg/kg - Exposition : Humain Dermique - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Consommateur : 0,0125 mg/kg - Exposition : Humain Orale - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Consommateur : 1,2 mg/kg - Exposition : Yeux - Fréquence : Effets systémiques à long terme	
8.1	BÉTA-PINÈNE - CAS 127-91-3	
	Ouvrier industriel : 5,69 mg/m3 - Consommateur : 1 mg/m3 - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Ouvrier industriel : 0,8 mg/kg - Consommateur : 0,3 mg/kg - Exposition : Peau humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Consommateur : 0,3 mg / kg - Exposition : Humain Orale - Fréquence : Effets systémiques à long terme	
	ALPHA-TERPINÈNE - CAS 99-86-5	
	Ouvrier industriel : 2,939 mg/m3 - Consommateur : 0,725 mg/m3 - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Ouvrier industriel : 0,833 mg/kg - Consommateur : 0,417 mg/kg - Exposition : Peau humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Consommateur : 0,417 mg/kg - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme	
	NÉROL - CAS 106-25-2	
	Ouvrier industriel : 4,4 mg/m3 - Consommateur : 1,09 mg/m3 - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Ouvrier industriel : 1,25 mg/kg - Consommateur : 0,620 mg/kg - Exposition : Peau humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Consommateur : 0,620 mg / kg - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme	
	TERPINEOL - CAS 8000-41-7	
	Ouvrier industriel : 44,8 mg/m3 - Consommateur : 7,96 mg/m3 - Exposition : Humain Inhalation - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Ouvrier industriel : 6,36 mg/kg - Consommateur : 2,69 mg/kg - Exposition : Humain Dermique - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Consommateur : 2,69 mg / kg - Exposition : Humain Orale - Fréquence : Effets systémiques à long terme	
	ALPHA-PINÈNE - CAS 80-56-8	
	Ouvrier industriel : 3,8 mg/m3 - Consommateur : 0,674 mg/m3 - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Ouvrier industriel : 0,542 mg/kg - Consommateur : 0,225 mg/kg - Exposition : Peau humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Consommateur : 0,225 mg / kg - Exposition : Orale humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme	
	EUCALYPTOL - CAS 470-82-6	
	Ouvrier industriel : 7,05 mg/m3 - Consommateur : 1,74 mg/m3 - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Ouvrier industriel : 2 mg/kg - Consommateur : 1 mg/kg - Exposition : Peau humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme	
	Consommateur : 600 mg/kg - Exposition : Humain Orale - Fréquence : Long terme, effets systémiques	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

Valeurs limites d'exposition PNEC

3-MÉTHYL-3-MÉTHOXYBUTANE-1-OL : AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE
 Phtalate de diéthyle - CAS 84-66-2
 Cible : Eau douce - Valeur : 12 ug/l
 Cible : Eau de mer - Valeur : 1,2 ug/l
 Cible : Microorganismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 2 mg/l
 Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 137 ug/l
 Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 13,7 ug/l
 Cible : Terre (agricole) - Valeur : 137 ug/l
 Cible : Prédateurs - Valeur : 33 mg/kg
 2,6-DIMÉTHYL-7-OCTÈNE-2-OL - CAS 18479-58-8
 Cible : Eau douce - Valeur : 27,8 ug/l
 Cible : Eau de mer - Valeur : 2,78 ug/l
 Cible : Microorganismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 10 mg/l
 Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 594 ug/l
 Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 59,4 ug/l
 Cible : Terre (agricole) - Valeur : 103 ug/l
 Cible : Prédateurs - Valeur : 111 mg/kg
 CITRATE DE TRIÉTHYLE (E1505) - CAS 77-93-0
 Cible : Eau douce ug/l
 Cible : Eau de mer ug/l
 Cible : Microorganismes dans le traitement des eaux usées mg/l
 Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 124 ug/l
 Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 18 ug/l
 Cible : Terre (agricole) - Valeur : 490 ug/l
 Cible : Prédateurs - Valeur : 222,22 mg/kg
 ACÉTYL HEXAMÉTHYL TÉTRALINE - AHTN - CAS 1506-02-1
 Cible : Eau douce - Valeur : 2,2 ug/l
 Cible : Eau de mer - Valeur : 0,22 ug/l
 Cible : Microorganismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 2,20 mg/l
 Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 1720 ug/l
 Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 345 ug/l
 Cible : Terre (agricole) - Valeur : 9,9 ug/kg
 Cible : Prédateurs - Valeur : 1,1 mg/kg
 BÉTA-PINÈNE - CAS 127-91-3
 Cible : Eau douce - Valeur : 1,004 ug/l
 Cible : Eau de mer - Valeur : 0,100 ug/l
 Cible : Microorganismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 3,26 mg/l
 Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 337 ug/l
 Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 33,7 ug/l
 Cible : Terre (agricole) - Valeur : 67,1 ug/l
 Cible : Prédateurs - Valeur : 13,1 mg/kg pc/jour
 ALPHA-TERPINÈNE - CAS 99-86-5
 Cible : Eau douce - Valeur : 1,7 ug/l
 Cible : Eau de mer - Valeur : 0,17 ug/l
 Cible : Microorganismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 0,100 mg/l
 Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 196,18 ug/l
 Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 19 618 ug/l
 Cible : Terre (agricole) - Valeur : 22,71 ug/l
 Cible : Prédateurs - Valeur : 8.333 mg/kg
 NÉROL - CAS 106-25-2
 Cible : Eau douce - Valeur : 7.45 ug/l
 Cible : Eau de mer - Valeur : 0,745 ug/l
 Cible : Microorganismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 12,9 mg/l
 Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 133 ug/l
 Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 13,3 ug/l
 Cible : Terre (agricole) - Valeur : 22,3 ug/l
 TERPINÉOL - CAS 8000-41-7
 Cible : Eau douce - Valeur : 12 ug/l
 Cible : Eau de mer - Valeur : 1,2 ug/l
 Cible : Microorganismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 2,57 mg/l
 Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 263 ug/l
 Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 26,3 ug/l
 Cible : Terre (agricole) - Valeur : 45,5 ug/l
 Cible : Prédateurs - Valeur : 16,6 mg/kg
 ALPHA-PINÈNE - CAS 80-56-8
 Cible : Eau douce - Valeur : 606 ug/l
 Cible : Eau de mer - Valeur : 60,6 ug/l
 Cible : Microorganismes dans le traitement des eaux usées - Valeur : 0,200 mg/l
 Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 157 ug/l
 Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 15,7 ug/l
 Cible : Terre (agricole) - Valeur : 31,7 ug/l
 Cible : Prédateurs - Valeur : 8,76 mg/kg pc/jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

	MYRISTATE D'ISOPROPYLE - CAS 110-27-0 Cible : Sédiments d'eau douce - Valeur : 1,44 ug/l Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 1,44 ug/l Cible : Terre (agricole) ug/m3	
	Contrôle de l'exposition	
	Procédures de prévention et de surveillance recommandées	Considérant que l'utilisation de mesures techniques adéquates doit toujours avoir la priorité sur les équipements de protection individuelle, assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail grâce à une aspiration locale efficace. Pour le choix des équipements de protection individuelle, si nécessaire, demandez conseil à vos fournisseurs de produits chimiques. Les équipements de protection individuelle doivent porter le marquage CE qui certifie leur conformité aux réglementations en vigueur
	Protection individuelle: voies respiratoires	Non nécessaire en cas d'utilisation normale et appropriée
8.2	Protection individuelle: yeux / visage	Pas strictement nécessaire en cas d'utilisation normale et correcte. En cas d'applicabilité du risque et du besoin de protection qui en résulte, nous recommandons l'utilisation de dispositifs de protection des yeux testés et approuvés conformément aux exigences des normes techniques appropriées telles que NIOSH (USA) ou EN 166 (UE)
	Protection des mains	Pas strictement nécessaire en cas d'utilisation normale et correcte. En cas de contact direct, il est conseillé de se protéger les mains avec des gants de travail de catégorie II (réf. Norme EN 374)
	Risques thermiques	Non prévu par rapport à l'utilisation prévue du produit. Si nécessaire, protégez vos mains avec des gants résistants à la chaleur
	Protection de la peau et du corps	Pas nécessaire en cas d'utilisation normale et correcte. En cas de besoin de protection, porter des vêtements de protection de la peau, en fonction des modalités d'utilisation et des risques associés évalués



9	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	Aspect: État physique	Liquide
	Aspect: Couleur	Jaune paille clair
	pH	7 ± 1
	Odeur	Caractéristique marin / frais / hespéridé / boisé / fleuri
	Limite de détection olfactive	Aucune donnée disponible
	Densité à 20°C	0,98 ± 0,02 g/cm ³
	Densité de vapeur (air = 1)	3-Méthyl-3-méthoxybutane-1-ol = 4,1
	Viscosité	Aucune donnée disponible
9.1	Point d'éclair	> 62°C
	Point/intervalle de fusion / point de congélation	- 50°C
	Point/intervalle d'ébullition (à pression atmosphérique)	173°C
	Température d'auto-inflammabilité	> 300°C
	Température de décomposition	La stabilité thermique n'a pas été étudiée, mais le mélange est supposé stable aux températures de fonctionnement normales
	Dangers d'explosion: limites d'inflammabilité ou limites d'explosivité (% en volume dans l'air)	3-Méthyl-3-méthoxybutane-1-ol Limite inférieure (v/v) = 1,2 % - Limite supérieure (v/v) = 13,1 %
	Propriétés comburantes	Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

	Pression de vapeur	3-Méthyl-3-méthoxybutane-1-ol = 0,47 hPa à 20°C
	Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau Soluble dans l'alcool
	Log coefficient de partage n-octanol/eau	3-Méthyl-3-méthoxybutane-1-ol = 0,18 à 25°C
9.2	Autres informations	
	VOC (Directive 2010/75/CE)	≅ 50%

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ		
10.1	Réactivité	Stable dans des conditions normales. Aucune autre information n'est disponible
10.2	Stabilité chimique	Le mélange est stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations supplémentaires disponibles
10.4	Conditions à éviter	Tenir à l'écart des flammes directes, de la lumière directe du soleil et des surfaces chaudes, de l'exposition à l'humidité
10.5	Matières incompatibles	Acides forts, agents oxydants puissants
10.6	Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux connu. En cas d'implication dans un incendie, exposé à des températures élevées, il peut se décomposer et développer des substances dangereuses telles que oxydes de carbone et fumées lourdes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
	<p>Informations sur les effets toxicologiques</p>
11.1	<p>Toxicité aiguë/chronique</p> <p>ATE CLP (mélange) LD50 par voie orale > 2000 mg/kg - non classé LD50 cutané > 2000 mg/kg - non classé CL50 – Inhalation > 20000 mg/m³ (vapeurs) - non classé CL50 – Inhalation > 5000 mg/m³ (brouillards) - non classé</p> <hr/> <p>3-MÉTHYL-3-MÉTHOXYBUTANE-1-OLO DL50 Orale rat : 4.300 mg/kg DL50 Orale souris : 5,830 mg/kg DL50 Cutané rat :> 2 000 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation : données non disponibles</p> <p>PHTALATE DE DIÉTHYLE - CAS 84-66-2 Toxicité orale aiguë (OCDE 401) - DL50 : 8600 mg/kg Toxicité à dose répétée (OCDE 407) - NOAEL : 150 mg/kg ; LOAEL : n/a mg/kg Toxicité cutanée - humaine (RIFM-Research Institute for Fragrance Materials ou OCDE 407) : NOEL (niveau sans effet observé): 12434 µg / cm² LOEL (niveau d'effet le plus bas observé) : n/a g/cm² NESIL (aucun niveau d'induction de sensibilisation attendu) : 1000 µg/cm² Corrosion/irritation cutanée (cutanée) (HRIPT) : non irritant Sensibilisation cutanée (HRIPT) : non sensibilisant Yeux : Irritation (oculaire) (FHSA) : irritant Toxicité par inhalation (OCDE 403) : 511 mg/m³ NOAEL développemental maternel : < 500 mg/kg ; NOAEL foetal : 1600 mg/kg Toxicité pour la reproduction NOAEL : 15000 mg/kg Génotoxicité (in vivo) : négative. Génotoxicité (in vitro) : négative</p> <p>2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL - CAS 18479-58-8 Toxicité orale aiguë (OCDE 401) - DL50 : 3600 mg/kg Toxicité à dose répétée (OCDE 407) - NOAEL : 50 mg/kg ; LOAEL : n.d. mg/kg Toxicité cutanée - humaine (RIFM-Research Institute for Fragrance Materials ou OCDE 402) : NOEL (niveau sans effet observé):> 6000 g / cm² DME0 (niveau d'effet le plus faible observé) : n.a.µg / cm² NESIL (aucun niveau d'induction de sensibilisation attendu) : n.a. g/cm² Corrosion/irritation cutanée (cutanée) (HRIPT) : irritant Sensibilisation cutanée (HRIPT) : non sensibilisant Yeux : Irritation (oculaire) (FHSA) : modérément irritant Toxicité par inhalation (OCDE 403) : n.d. mg/m³ NOAEL développemental maternel : 1000 mg/kg ; NOAEL foetale : 1000 mg/kg Toxicité pour la reproduction NOAEL : n.a. mg/kg Génotoxicité (in vivo) : négative. Génotoxicité (in vitro) : négative</p> <p>2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL - CAS 18479-58-8 Toxicité orale aiguë (OCDE 401) - DL50 : 3600 mg/kg Toxicité à dose répétée (OCDE 407) - NOAEL : 50 mg/kg ; LOAEL : n.d. mg/kg Toxicité cutanée - humaine (OCDE 402) : NOEL (niveau sans effet observé):> 6000 g / cm² DME0 (niveau d'effet le plus faible observé) : n.a.µg / cm² NESIL (aucun niveau d'induction de sensibilisation attendu) : n.a. g/cm² Corrosion/irritation cutanée (cutanée) (HRIPT) : irritant Sensibilisation cutanée (HRIPT) : non sensibilisant Yeux : Irritation (oculaire) (FHSA) : modérément irritant Toxicité par inhalation (OCDE 403) : n.d. mg/m³ NOAEL développemental maternel : 1000 mg/kg ; NOAEL foetale : 1000 mg/kg Toxicité pour la reproduction NOAEL : n.a. mg/kg Génotoxicité (in vivo) : négative. Génotoxicité (in vitro) : négative</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

	<p>ACÉTYL CÉDRÈNE - CAS 32388-55-9 Toxicité orale aiguë (OCDE 401) - DL50 : 4500 mg/kg Toxicité à dose répétée (OCDE 407) - NOAEL : n/a mg/kg ; LOAEL : n/a mg/kg Toxicité cutanée - humaine (OCDE 402) : NOEL (niveau sans effet observé):> 6000 g / cm² LOEL (niveau d'effet le plus bas observé) : n/a g/cm² NESIL (aucun niveau d'induction de sensibilisation attendu) : n/a µg/cm² Corrosion/irritation cutanée (cutanée) (HRIPT) : non irritant Sensibilisation cutanée (HRIPT) : sensibilisant Yeux : Irritation (oculaire) (FHSA) : non irritant Toxicité par inhalation (OCDE 403) : CL50 n/a mg/m3 NOAEL développemental maternel : 50 mg/kg ; NOAEL foetal : 100 Génotoxicité (in vivo) : négative. Génotoxicité (in vitro) : négative</p> <p>CITRATE DE TRIÉTHYLE (E1505) - CAS 77-93-0 Toxicité orale aiguë (OCDE 401) - DL50 : 4000 mg/kg Toxicité à dose répétée (OCDE 407) - NOAEL : 1000 mg/kg ; LOAEL : n/a mg/kg Toxicité cutanée - humaine (OCDE 407) : NOEL (niveau sans effet observé) : 5920 µg/cm² LOEL (niveau d'effet le plus bas observé) : n/a g/cm² NESIL (pas de niveau d'induction de sensibilisation attendu) : 5900 µg/cm² Corrosion/irritation cutanée (cutanée) (HRIPT) : non irritant Sensibilisation cutanée (HRIPT) : sensibilisant Yeux : Irritation (oculaire) (FHSA) : non irritant Toxicité par inhalation (OCDE 403) : 3500 mg/m3 NOAEL développemental maternel : 50 mg/kg ; NOAEL foetale : 250 mg/kg Toxicité pour la reproduction NOAEL : 1000 mg/kg Génotoxicité (in vivo) : négative. Génotoxicité (in vitro) : négative</p> <p>TRICYCLODÉCANE-4,8-DIMÉTHANOL - CAS 26896-48-0 Toxicité orale aiguë (OCDE 401) - DL50 : 2250 mg/kg Toxicité à dose répétée (OCDE 407) - NOAEL : 1000 mg/kg ; LOAEL : n/a mg/kg Toxicité cutanée - humaine (OCDE 402) : NOEL (niveau sans effet observé):> 6000 g / cm² LOEL (niveau d'effet le plus bas observé) : n/a g/cm² NESIL (pas de niveau d'induction de sensibilisation attendu) : n/a µg/cm² Corrosion/irritation cutanée (cutanée) : non irritant Sensibilisation cutanée (HRIPT) : non sensibilisant Yeux : Irritation (oculaire) (FHSA) : non irritant Toxicité par inhalation (OCDE 403) : CL50 n/a mg/m3 Développement NOAEL maternel : n/a mg/kg ; NOAEL foetale : n/a mg/kg Toxicité pour la reproduction NOAEL : n/a mg/kg Génotoxicité (in vivo) : négative. Génotoxicité (in vitro) : négative</p> <p>ACÉTYL HEXAMÉTHYL TÉTRALINE - CAS 1506-02-1 Toxicité orale aiguë - rat (OCDE 401) - DL50 : 964 mg/kg Toxicité à dose répétée (OCDE 407) - NOAEL : 15 mg/kg ; LOAEL : n/a mg/kg Toxicité cutanée (RIFM-Research Institute for Fragrance Materials ou OCDE 402) : NOEL (niveau sans effet observé): 8763 µg / cm² LOEL (niveau d'effet le plus bas observé) : n/a g/cm² NESIL (aucun niveau d'induction de sensibilisation attendu) : 8700 µg/cm²</p>
Lésions graves et/ou caractère irritant pour les yeux	Irritation des yeux cat. 2. Provoque une grave irritation des yeux
Caractère corrosif et/ou irritant cutanée	Irritation de la peau cat. 2. Provoque une irritation de la peau
Inhalation	Les critères de classification ne sont pas satisfaits
Sensibilisation	Sensibilisation cutanée, cat. 1. Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Ingestion	Les critères de classification ne sont pas satisfaits
Contact avec la peau	Les critères de classification ne sont pas satisfaits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique et répétée	Les critères de classification ne sont pas satisfaits. 3-MÉTHYL-3-MÉTHOXYBUTANE-1-OLO NOEL rat, mâle = 60 mg/kg - Orale - 28 jours Rat NOEL, femelle = 250 mg/kg - Orale - 28 jours
	Danger en cas d'aspiration	Les critères de classification ne sont pas satisfaits
11.2	Propriété CMR	
	Cancérogénicité	Les critères de classification ne sont pas satisfaits
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Les critères de classification ne sont pas satisfaits
	Toxicité pour la reproduction	Les critères de classification ne sont pas satisfaits
11.3	Autres informations: métabolisme, cinétique, mécanisme d'action, effets sur le système endocrinien	
	<p>En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit lui-même, les éventuels dangers pour la santé du produit ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la législation de référence pour la classification. Par conséquent, considérez la concentration des substances dangereuses individuelles éventuellement mentionnées dans la section. 3, pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.</p> <p>Le produit provoque une sévère irritation des yeux et peut provoquer une opacité cornéenne, une lésion de l'iris, une coloration irréversible des yeux.</p> <p>Effets aigus: le contact avec la peau provoque une irritation avec érythème, œdème, sécheresse et gerçures. Effets allergiques et érythèmes possibles liés à la présence de composants de parfum.</p> <p>L'ingestion peut provoquer des troubles modérés de la santé, notamment des douleurs abdominales accompagnées de brûlures, de nausées et de vomissements.</p> <p>Exposition à long terme: pas d'autres informations</p> <p>Voies d'exposition possibles: ingestion, inhalation, contact avec la peau et les yeux.</p> <p>Effets interactifs: données non disponibles</p>	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

12	INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1	<p>Le mélange est classé comme toxique pour le milieu aquatique avec des effets à long terme</p> <p>3-MÉTHYL-3-MÉTHOXYBUTANE-1-OLO CL50 - Poisson (Oryzias latipes) > 100 mg/l - 96 h CE50 - Invertébrés aquatiques (daphnia magna) > 1000 mg/l - 48 h CE50 - Algues > 1000 mg/l - 72 h NOEC - invertébrés aquatiques (Dafnia magna) = 100 mg/l - 21 j</p> <p>PHTALATE DE DIÉTHYLE - CAS 84-66-2 CL50 - Poisson (OCDE 203) = 12 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. OCDE 202) = 90 mg/l - h : 42 CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries, OCDE 201) = 45 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OCDE 471) = 20 mg/l - 3 h</p> <p>2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL - CAS 18479-58-8 CL50 - Poisson (OCDE 203) = 27,8 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. OCDE 202) = 38 mg/l - 48 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries OCDE 201) 80 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OCDE 471) = 100 mg/l - 3 h</p> <p>CITRATE DE TRIÉTHYLE (E1505) - CAS 77-93-0 CL50 - Poisson (OCDE 203) = 112,02 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. OCDE 202) = 100 mg/l - 48 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries, OCDE 201) = 100 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OECD 471) 5.48 mg/l - 3 h</p> <p>ACÉTYL HEXAMÉTHYL TÉTRALINE - CAS 1506-02-1 CL50 - Poisson (Poisson, Test de toxicité aiguë : OCDE 203) = 0,035 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test : OCDE 202) = 0,610 mg/l - 48 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries, OCDE 201) = 0,835 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OCDE 471) = 22 mg/l - 3 h</p> <p>BÉTA-PINÈNE - CAS 127-91-3 CL50 - Poisson (Poisson, Test de toxicité aiguë : OCDE 203) = 0,502 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. OCDE 202) = 1.194 mg/l - 48 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries, OCDE 201) = 0,826 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OCDE 471) = 326 mg/l - 3 h</p> <p>ALPHA-TERPINÈNE - CAS 99-86-5 CL50 - Poisson (Poisson, Test de toxicité aiguë : OCDE 203) = 3,15 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. Test d'immobilisation aiguë : OCDE 202) 1,7 mg/l - 42 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries, OCDE 201) 3,7 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (Test de mutation inverse bactérienne : OCDE 471) 10 mg/l - 3 h</p> <p>NÉROL - CAS 106-25-2 CL50 - Poisson (OCDE 203) = 20,3 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (OCDE 202) = 32,4 mg/l - 42 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries OCDE 201) = 7.45 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OCDE 471) = 241 mg/l - 3 h</p> <p>TERPINEOL - CAS 8000-41-7 CL50 - Poisson (Poisson, Test de toxicité aiguë : OCDE 203) = 12 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. OCDE 202) = 12 mg/l - 42 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries, OCDE 201) = 17 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OCDE 471) = 499 mg/l - 3 h</p> <p>ALPHA-TERPINÈNE - CAS 99-86-5 CL50 - Poisson (Poisson, Test de toxicité aiguë : OCDE 203) = 3,15 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. Test d'immobilisation aiguë : OCDE 202) 1,7 mg/l - 42 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries, OCDE 201) 3,7 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (Test de mutation inverse bactérienne : OCDE 471) 10 mg/l - 3 h</p> <p>NÉROL - CAS 106-25-2 CL50 - Poisson (OCDE 203) = 20,3 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (OCDE 202) = 32,4 mg/l - 42 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries OCDE 201) = 7.45 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OCDE 471) = 241 mg/l - 3 h</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

		<p>TERPINEOL - CAS 8000-41-7 CL50 - Poisson (Poisson, Test de toxicité aiguë : OCDE 203) = 12 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. OCDE 202) = 12 mg/l - 42 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries, OCDE 201) = 17 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OCDE 471) = 499 mg/l - 3 h</p> <p>ALPHA-PINÈNE - CAS 80-56-8 CL50 - Poisson (Poisson, Test de toxicité aiguë : OCDE 203) = 0,303 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. Test d'immobilisation aiguë: OCDE 202) = 0,475 mg/l - 48 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries, OCDE 201) = 0,131 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OCDE 471) = 2 mg/l - 3 h</p> <p>MYRISTATE D'ISOPROPYLE - CAS 110-27-0 CL50 - Poisson (OCDE 203) = 1000 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. OCDE 202) = 50 mg/l - 48 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries, OCDE 201) = 100 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OCDE 471) 10 mg/l - 3 h</p> <p>EUCALYPTOL, CPAI - CAS 470-82-6 CL50 - Poisson (OCDE 203) = 57 mg/l - 96 h CE50 - Daphnie (Daphnia sp. OCDE 202) = 100 mg/l - 48 h CE50 - Algues (Algues d'eau douce & Cyanobactéries, OCDE 201) = 74 mg/l - 72 h CE50 - Microorganismes (OCDE 471) = 100 mg/l - 3 h</p>
12.2	Persistance et dégradabilité	<p>3-Méthyl-3-méthoxybutane-1-ol: rapidement biodégradable. Composants du mélange parfumé: Basé sur le calcul théorique de la composition avec la méthode QSAR (Quantitative Structure Assessment Relationships) du produit concentré, la biodégradabilité est de 80-90% / 28 jours. La biodégradabilité augmente avec la dilution</p> <p>Évaluation du mélange: rapidement biodégradable</p>
12.3	Potentiel de bioaccumulation	<p>3-Metil-3-metossibutan-1-olo: fattore di bioconcentrazione (BCF): 0,5</p> <p>Evaluation du mélange: ne s'accumule pas dans les organismes</p>
12.4	Mobilité dans le sol	<p>A la date de révision de ce document, aucune donnée expérimentale sur le mélange n'est disponible. Une mobilité significative dans le sol est attendue en fonction des caractéristiques des composants du mélange</p>
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	<p>Ce mélange ne contient pas de substances classées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou comme très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)</p>
12.6	Effets nocifs divers	<p>Pas d'informations supplémentaires</p>

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les informations contenues dans cette section contiennent des informations générales et des avertissements. Voir la liste des utilisations identifiées à la section 1 pour les informations spécifiques disponibles.

13.1	Méthodes de traitement des déchets	<p>Produit La production de déchets devrait être évitée ou minimisée autant que possible, en dehors de son utilisation normale et appropriée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits doit toujours être effectuée dans le respect des dispositions de la loi sur la protection de l'environnement et de l'élimination des déchets et des exigences de toute autorité locale compétente. Éliminer les excédents et les produits non recyclables par une entreprise autorisée à éliminer les déchets.</p> <p>Emballage La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Les déchets d'emballage doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne devraient être envisagées que lorsque le recyclage est impossible. Ne jetez pas le produit et le récipient sans les précautions appropriées. Les récipients ou revêtements vides peuvent retenir les résidus de produit. Éviter la dispersion directe et la sortie du produit déversé et le contact avec le sol et les cours d'eau de surface</p>
------	------------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

13.2	Code de déchet CER	Pour l'élimination au sein de l'UE, le code de déchet relatif tiré du cadastre européen (code CER) applicable dans le processus qui a généré les déchets est donné à titre indicatif
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT		
14.1	Numéro UN	3082 
14.2	Nom d'expédition	TRANSPORT TERRESTRE, ROUTIER ET FERROVIAIRE (ADR/RID): SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.A.S. (ACETYL CEDRENE) TRANSPORTO VIA MARE (IMDG): SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.A.S. (ACETYL CEDRENE) TRASPORTO AEREO (ICAO-TI / IATA-DGR): SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.A.S (ACETYL CEDRENE)
14.3	Classes de danger pour le transport	TRANSPORT TERRESTRE (ADR / RID) Classe: 9-M6 Étiquette: 9 Quantité exonérée: E1 Numéro de Kemler: 90 Code de restriction de tunnel : - Dispositions particulières: 274 335 375 601 Quantité limitée: 5L
		TRANSPORT PAR MER (IMDG): Classe: 9-M6 Étiquette: 9 Dispositions particulières: 144 Nombre EmS: F-A, S-F Quantité limitée: 5L
		TRANSPORT AÉRIEN (ICAO-TI / IATA-DGR): Classe: 9-M6 Étiquette: 9 Quantité exonérée: E1 Cargo - Quantité maximum: 450 l - Instructions de conditionnement : 964 Cargo - Quantité maximum: 450 l - Instructions de conditionnement : 964 Passager - Quantité maximum : 400 Kg - Instructions de conditionnement: 956 Instructions spéciales: A97, A158, A197
14.4	Groupe d'emballage	III
15.5	Dangers environnementaux	Land transport (ADR/RID): OUI Trasport by sea (IMDG): OUI Air transport (ICAO-TI / IATA-DGR): OUI
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Liquide dangereux pour le milieu aquatique. Le transport de marchandises dangereuses, y compris le chargement et le déchargement doit être effectué par du personnel qui a reçu la formation nécessaire par les réglementations modales.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	N'est pas applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

15		INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement 1272/2008/CE (classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges qui modifie et abroge les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et qui modifie le règlement 1907/2006/CE. • Restrictions en vertu de l'annexe 17 du règlement Reach et de ses modifications ultérieures: aucun • Substances incluses dans la liste candidate (SVHC) à la date d'émission de cette fiche: aucune • Substances soumises à autorisation (annexe 14 du règlement Reach): aucune • Allemagne, Règlement administratif des substances dangereuses pour l'eau (VwVwS). Classe de danger pour l'eau: WGK 2 (dangereux pour l'eau) • Dir. Seveso III (et modifications ultérieures): n'est pas applicable • Directive ROHS III: n'est pas applicable • Règlement 1005/2009/CE sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone: n'est pas applicable • Règlement 850/2004/CE relatif aux polluants organiques persistants: n'est pas applicable • Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents: applicable • Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable • Règlement (CE) 850/2004 relatif aux polluants organiques persistants: non applicable • Règlement 1148/2019/UE relatif aux précurseurs d'explosifs: non applicable
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour le mélange
16		AUTRES DONNÉES
16.1	Code(s) des mentions de danger et code(s) des mentions additionnelles de danger: texte intégral	H226_Liquide et vapeurs inflammables H302_Nocif en cas d'ingestion H304_Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H318_Provoque des lésions oculaires graves H314 – Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H315 – Provoque une irritation cutanée H319_Provoque une sévère irritation des yeux H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
16.2	Sources des données	ECDIN_Environmental Chemical Data and Information Network IUCLID_International Uniform Chemical Information Data Base ECHA C&L inventory NIOSH_Registry of Toxic Effects of Chemical Substances ChemDAT_Safety Data Sheets from E. Merck on CD-ROM ESIS_European chemical Substances Information System IFA_GESTIS - http://limitvalue.ifa.dguv.de/ HSDB_Toxnet database

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement 1272/2008/CE et au Règlement 878/2020/UE

16.3	Revue fiche de données de sécurité	Première version
16.4	Autres informations	<p>Les informations qui y figurent sont mises à jour dans le règlement 1272/2008/CE et ses modifications ultérieures.</p> <p>Le produit est conforme aux exigences du titre II du règlement 1907/2006/CE (enregistrement de substances).</p> <p>Aucune des substances présentes dans ce produit n'est soumise à autorisation (Annexe 14) ou ne figure dans la liste des substances candidates pour les substances SVHC proposée par le règlement REACH, au moment de la publication du présent formulaire</p>
16.5	Avis	<p>Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences établies par le règlement 878/2020/UE.</p> <p>Cela n'exempte en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les textes réglementant son activité. L'utilisateur prendra les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit sous sa responsabilité. L'ensemble de réglementations mentionné ci-dessus a pour seul but d'aider le destinataire à remplir ses obligations. Cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive.</p> <p>Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les informations contenues sont basées sur notre connaissance du produit à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est également attirée sur les risques pouvant survenir lorsqu'un produit est utilisé à des fins autres que celle pour laquelle il a été conçu. Le destinataire doit s'assurer qu'aucune autre obligation n'est respectée sur la base de textes supplémentaires à ceux cités.</p>